

République minuscule

Autor(en): **Paulon, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **37 (1899)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-197451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Angleterre. C'est par centaines de mille que l'on expédie les caillies à Londres.

L'agglomération sur le bateau, les coups de mer, en détruisent près de 50 %. Mais on comble vite les vides. Les Arabes n'ont qu'à promener leurs filets sur les plaines de la Basse-Egypte, pendant toute la durée des passages, en octobre et en mai.

Les caillies abandonnent l'Afrique au printemps, essayent de traverser la mer et tombent, le plus souvent, harassées et malades, sur le littoral de la Grèce, dans les îles, en Italie, sur les côtes de Provence, en Espagne. Et là, partout, on les poursuit avec des engins de toutes sortes et on capture sans peine ces oiseaux à moitié morts de faim et de fatigue. A Capri, le massacre est général : on les capture ou on les tue par milliers par jour. A Rome, il arrive quelquefois sur le marché, en un jour, vingt mille caillies. Dans l'archipel grec, on en prend tant qu'on les sale par tonnes. A Santorin, on les conserve dans le vinaigre. En France, sur le littoral, malgré la loi qu'on semble oublier, on en capture aussi des quantités considérables. Si bien que, après tous ces massacres, on peut s'étonner que la tribu nomade qui progresse vers le Nord ne soit pas entièrement décimée. Il en reste encore qui se répandent dans nos champs, dans les prés. La fécondité de l'espèce est énorme : autrement, l'Afrique n'en reverrait guère. La tribu s'augmente considérablement en Europe et bravement, aux mauvais jours, elle regagne les pays chauds. Cette fois, ce n'est plus la caille maigre qui nous était venue à la fin de l'hiver ; l'oiseau est gras, dodu ; il a pris santé dans les champs de France et d'Allemagne ; sa chair est fine et délicate.

Aussi, quand les émigrantes arrivent en forme sur le littoral, c'est à qui s'en emparera. On les capture à volonté. Les îles du Levant, les rives du Bosphore, s'en approvisionnent. Ce qui en reste parvient à traverser la Méditerranée. Et la chasse recommence.

Et, cependant, il y en a toujours. Oui. Mais la caille ne niche qu'en Europe. Le séjour là-bas ne comble pas les vides. Au contraire. En sorte que le déficit augmente, et il faudra bien arriver à la fin... Le mal empire depuis l'occupation de l'Egypte. Les Anglais aiment les caillies et font des envois continuels à la mère patrie.

Tels sont les intéressants renseignements que nous empruntons à la chronique de M. H. de Parville, dans les *Annales politiques et littéraires*.

République minuscule.

Tous nos lecteurs savent que la République de Saint-Marin est le plus petit Etat de l'Europe. Mais si nous les en entretenons aujourd'hui, c'est au point de vue de certaines particularités qui ne manquent pas d'intérêt.

Situé sur une partie des contreforts orientaux des Appennins, Saint-Marin, qui a une superficie de 5421 hectares, se trouve entièrement environné par le territoire italien. Le Monte Titano, qui est le point le plus élevé de ce petit territoire, a trois pics surmontés chacun par un château.

La ville de San-Marino compte 1600 habitants, en dehors des 8000 qui peuplent le reste du territoire de la République. C'est une des villes les plus pittoresques du monde, perchée comme elle est sur des falaises perpendiculaires. Le faubourg de San-Marino, au pied de la falaise, est le centre commercial de la république ; on y trouve la monnaie spéciale frappée par elle.

Un étroit sentier conduit à la pittoresque cité dont nous venons de parler. Du haut du château, on jouit d'une vue magnifique sur l'Adriatique, et, quand le temps est clair, on peut même apercevoir les côtes de la Dalmatie. On

dit que lorsque le courrier arrive au bourg, on sonne une cloche, et ceux qui habitent au haut du rocher, s'ils veulent leurs lettres, doivent descendre les chercher, car, par suite d'une ancienne tradition, le facteur ne gravit jamais la falaise.

L'histoire de Saint-Marin est des plus intéressantes. Le premier document qui s'y rattache date de 885. Les habitants achetèrent successivement diverses parcelles de terrain aux princes du voisinage, comme la forteresse de *Penna Rosta*, acquise en l'an 1000, et le château de *Cazolo*, en 1170. Le petit Etat ayant prêté son concours au pape Pie II, contre les Malatesta de Rimini, en reçut en récompense, en 1463, les châteaux de *Serravalle*, de *Felano*, de *Montgiardino*, de *Fiorentino* et le bourg de *Piagge*.

Lors de l'annexion du duché d'Urbain aux Etats de l'Eglise, en 1631, l'indépendance de Saint-Marin fut reconnue. En 1797, Bonaparte décida de conserver la petite république comme échantillon et lui donna même quatre canons pour la récompenser de la modération qu'elle avait montrée en refusant l'offre d'une extension de territoire. Pie VII la confirma dans son indépendance en 1717, et, en 1854, Napoléon III intervint pour la garantir contre les projets d'annexions de Pie IX. Enfin, lors de l'unification de l'Italie, Saint-Marin obtint la conservation de ses libertés.

Le pouvoir législatif appartient à un Grand-Conseil de 60 membres, dont 20 nobles, 20 bourgeois et 20 cultivateurs nommés à vie.

Le pouvoir exécutif est attribué à deux *capitani reggenti*, dont un noble et un roturier élus pour 6 mois par le Grand Conseil. Le pouvoir judiciaire appartient de droit à ces deux magistrats, mais ils ne font que juger ou concilier les petites causes. Pour affaires plus graves, le gouvernement institue un tribunal spécial composé de légistes étrangers à la république.

La force armée se compose de deux corps : la garde, forte de 31 hommes, officiers compris, servant de garde aux capitaines et au Conseil, et la milice, 950 hommes.

L'instruction publique compte un collège, avec chaires de droit, de philosophie, de mathématiques et de rhétorique, et deux écoles.

Le territoire de *Saint-Marin*, montagneux et stérile, ne produit guère que des arbres fruitiers et de belles vignes où l'on récolte d'excellent vin. Ses ressources sont insuffisantes pour nourrir ses habitants qui émigrent en grand nombre pendant une partie de l'année.

Telle est cette curieuse république, dont l'étendue peut être traversée dans sa plus grande largeur en moins d'une heure.

C. PAULON.
(Science illustrée.)

Bijou d'or.

Episode de la vie des contrebandiers dans le Jura suisse.

(FIN.)

« Il pouvait être trois heures du matin. Nous marchâmes bien une heure en silence, au milieu des grands sapins. Arrivés dans une clairière, Petit-François fit faire halte et déposer les ballots sous la corniche d'un rocher qui en surplombait un des côtés.

« Un grand diable de sapin, au tronc énorme, avec des branches pareilles à de grands arbres et formant une sorte de candelabre gigantesque, occupait seul le centre de la clairière. — Regarde ton gibet, Abram ! tu ne diras pas que je l'ai mal choisi ! Cet été, les étrangers viendront te voir, si les corbeaux t'ont laissé encore quelques lambeaux de peau sur les os ! Ah ! tu es malin, toi ! Monsieur avait par trop de curiosité ! Monsieur aime les explorations ! fichtre ! Pour de la vue et de l'agrément, tu en auras là-haut !... »

« Si vous aviez vu la figure de ce monstre, les yeux injectés de sang, la bave aux lèvres, des mains

larges comme des battoirs, au poil roux, touffu, vous auriez compris que toute prière ou appel à ses bons sentiments, était superflu. Il ne me restait qu'à mourir en brave, pour faire honneur au corps.

« — Louis, suiffe bien la corde, tu iras l'attacher à la dernière branche. En attendant, amusons-nous un peu avec ce beau merle. » L'amusement de Petit-François consista à m'attacher solidement au tronc du sapin, puis il mit habit bas, se retroussa les manches et alla chercher sous la corniche, une grosse pierre. Il se rangea avec son frère à une vingtaine de pas, et... je fus la cible.

« Les premiers coups manquèrent. Peu à peu Petit-François s'excita, se rapprocha, rectifia son tir. Il fit placer son frère à quelques mètres derrière le sapin et celui-ci lui rejetait la pierre ; comme au jeu de quilles, quoi !

« Un coup de pierre m'écrasa le poignet, un autre m'enfonça les côtes à droite, puis un dernier coup m'écrasa le nez et me mit la mâchoire en capilotade... cette fois c'était la fin... je perdis connaissance...

« Quand je revins à moi, je sentis la langue de Bijou qui léchait le sang sur mon visage ! j'étais adossé au tronc d'un arbre ; devant moi, sur la neige, gisaient deux cadavres : Petit-François et mon brigadier. L'appointé, seul dans la clairière, me frictionnait à tour de bras.

« Ne cause pas, Abram ! Les brigands ont leur compte. Ils ont décampé avec du plomb dans l'aile ! Ils n'iront pas loin. Le brigadier a deux balles dans le corps, il est mort. Petit-François est là. Je lui ai fichu ma bayonnette dans le ventre. Il a son affaire. Pauvre vieux, va, ils t'ont bien arrangé ! Je vais aller à Saint-Cergues chercher des secours. Bijou, qui t'a sauvé, restera avec toi. En attendant, je t'enveloppe avec cette couverture de laine. Adieu, Abram, tu en réchapperas. Voilà un revolver, cache-le sous ta couverture. S'il en revenait un, laisse-le approcher à bout portant et brûle-lui la g... »

« Qu'ajouterais-je encore, monsieur ? Il revint avec des renforts et des brancards, on y posa ma personne bien endolorie et les deux cadavres. L'appointé partit à la poursuite des deux frères de Petit-François. Ils furent arrêtés sur la frontière de France et extradés. Ils ont les galères à vie à la Force de Lausanne. J'ai fait trois mois d'hôpital à la Samaritaine ; mon physique est bien laid. C'est ce que m'a dit ma petite Kosette, qui m'a traitéusement lâché, pour épouser l'épicier des Rousses, le receleur des contrebandiers. Le gouvernement m'a cousu la sardine d'appointé sur la manche, plus une gratification de cent francs. Il a alloué à la veuve du brigadier la moitié de la valeur des marchandises que j'avais découvertes dans la grotte. C'est une pension à la ficelle ; que voulez-vous, pour nous, serviteurs infimes, l'Etat ne se ruine pas !

« Je suis toujours resté appointé et le resterai toujours, parce que je marque trop mal, dit le rapport.

« Bijou, mon sauveur, avait réussi à s'échapper par une fissure de la grotte, était allé au poste de la Cure, n'avait trouvé personne. Revenu au Crouaz, il avait pris piste sur la sentinelle de l'Arzière, qui, soupçonnant un malheur, s'était, de concert avec le brigadier, mise à ma recherche. Le corps des gendarmes de Vaud l'a nommé officiellement *Bijou d'or*. Les camarades lui ont fait don d'une croix d'or que vous pouvez voir pendue, là, à son collier. La grotte du Petit-François s'appelle à présent « *Poilechaud*, » en mon souvenir sans doute. Voilà mon histoire, monsieur !

« A vous autres, maintenant. »

HUGUES MULLER-DARIER
(de Genève).

On caïon que s'einnouyè.

Quand on hommo a z'u lo guignon dè s'accoublià avoué 'na pernetta que ne fa què grogni et romnà pè l'hotò, l'est vito pillorià se le vint à passà l'arme à gause ; m'à se la fenna a adè fè bon ménadzo avoué se n'hommo et que n'aussant jamé z'u la pe petita tracasséri, lo pourro vévo ne sà pas què deveni, quand l'a perdu sa fenna ; ne fa què lameintà et rein ne pào lo consòlà. L'est veré que l'est on rudo guignon dè sè vairè on dzo tot solet quand on a z'u coutema dè vivrè du grantein à dou et qu'on s'est adè bin accordà tota sa via.